

# Le traitement des instituteurs de Fribourg

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **36 (1907)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Comme pour les déterminatifs, l'élève doit apprendre à distinguer les espèces de pronoms.

Belle occasion de procéder ici par comparaison avec les adjectifs déterminatifs qui sont, eux, déjà connus. Ainsi, les pronoms démonstratifs, comme les adjectifs du même genre, servent à indiquer, à désigner, mais ils ont un rôle de plus, ou plutôt un rôle autre, ils remplacent le nom au lieu de le déterminer. Et ainsi de suite pour les possessifs. Nous n'avons plus ici de pronoms numériques ou ordinaux, mais bien des *personnels* et des *relatifs* ou conjonctifs. Il faut que ces mots : personnels, relatifs, disent quelque chose à l'enfant, car ils disent tout, pour celui qui a une bonne fois compris.

Les pronoms personnels devront attirer spécialement l'attention. C'est de leur étude que sera tirée la question des trois personnes du singulier et du pluriel dans la conjugaison. Ceci encore s'étudiera non pas par l'emploi de ces mots pris isolément, mais bien par l'union de ceux-ci avec ce compagnon logique, qu'est le verbe. Celui-ci devra, du reste, intervenir fréquemment dans l'étude du nom, du pronom, des mots, en résumé, qui peuvent être sujets, comme aussi de toutes les parties du discours, puisque le verbe a, dans le langage humain, une importance essentielle, et doit être envisagé, comme nous le verrons (encore plus loin, comme le point, le nœud central, dans l'étude de n'importe quelle sorte de mots.

(A suivre.)

F. B.



## Le traitement des instituteurs de Fribourg

L'autorité communale vient de prendre une mesure excellente, qui, sans placer la ville de Fribourg au sommet de la statistique des traitements des instituteurs, lui fait tenir un rang honorable parmi les villes suisses. Voici l'échelle adoptée par la commission scolaire et par le conseil communal. Les accessoires légaux sont naturellement maintenus.

### *Instituteurs.*

Traitement initial	2150	Fr.
« après 4 ans d'enseignement	2300	»
» 8 »	2450	»
» 12 »	2600	»
» 16 »	2800	»
» 20 »	3000	»

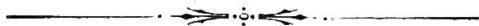
*Institutrices.*

Traitement initial	1400	Fr.
» après 4 ans d'enseignement	1500	»
» 8 » »	1600	»
» 12 » »	1700	»
» 16 » »	1850	»
» 20 » »	2000	»

La progression pour les instituteurs est donc de 150 francs chaque quatre ans pour les quatre premières augmentations et de 200 pour les deux dernières. Pour les institutrices elle est, respectivement, de 100 et de 150 francs. L'autorité communale a voulu reconnaître la valeur des services longuement et patiemment dévoués. L'instituteur et l'institutrice qui ont commencé leur carrière à 20 ans fournissent dans leur âge mûr, dès les 35 et 36 ans, le meilleur, le plus fécond de leur travail ; il est juste que ce travail soit davantage rétribué. De plus, pour l'instituteur marié surtout, c'est le temps où les besoins familiaux grandissent et atteignent leur maximum. Il est juste encore que la rétribution de leur travail de chaque jour leur permette d'y faire face.

Mais il est juste aussi de reconnaître que l'autorité communale fait tout ce qu'elle peut pour favoriser le développement scolaire dans la ville de Fribourg et récompenser le dévouement de ses maîtres d'école. L'inertie du siècle passé, le subit développement de notre capitale l'a placée en face d'exigences et de nécessités impérieuses auxquelles elle a paré, non sans quelque surprise, mais avec beaucoup de générosité. Les bâtiments scolaires de la Neuveville et du Gambach, la future école du Bourg, les doubléments des classes primaires, l'institution d'une classe enfantine frœbélienne pour le quartier des Places, qui sans doute trouvera sa continuation dans les autres quartiers, la récente augmentation du traitement des instituteurs et des institutrices en sont quelques-unes des preuves les plus éclatantes. Dans quelques années Fribourg ne le cèdera pas, au point de vue matériel, à nos cités pédagogiques suisses les plus vantées ; nous espérons bien qu'elle ne le cèdera pas non plus au point de vue intellectuel et moral.

E. D.



En ce monde, il faut être un peu trop bon pour l'être assez.